



Assises du Transport et de la Mobilité

DU SUD DE L'OISE



pour comprendre le présent et construire un avenir durable



L'intermodalité autour des gares



Comment définir l'intermodalité ?

- **Combinaison de plusieurs modes** de transport au cours d'un même déplacement
 - TER (ou RER) + tramway (ou métro)
 - Vélo particulier + transports publics
 - Voiture particulière + parking relais + transports publics
 - Voiture particulière + parking + vélo partagé...
- **Principe d'articulation entre les offres de transport** qui vise à gérer et relier des systèmes de transports pour limiter les ruptures de charges entre modes (et leurs inconvénients : perte de temps, inconfort...)
- **La LOTI** : « *développement harmonieux et complémentaire des différents modes de transports individuels et collectifs* »

L'intermodalité : un thème porteur

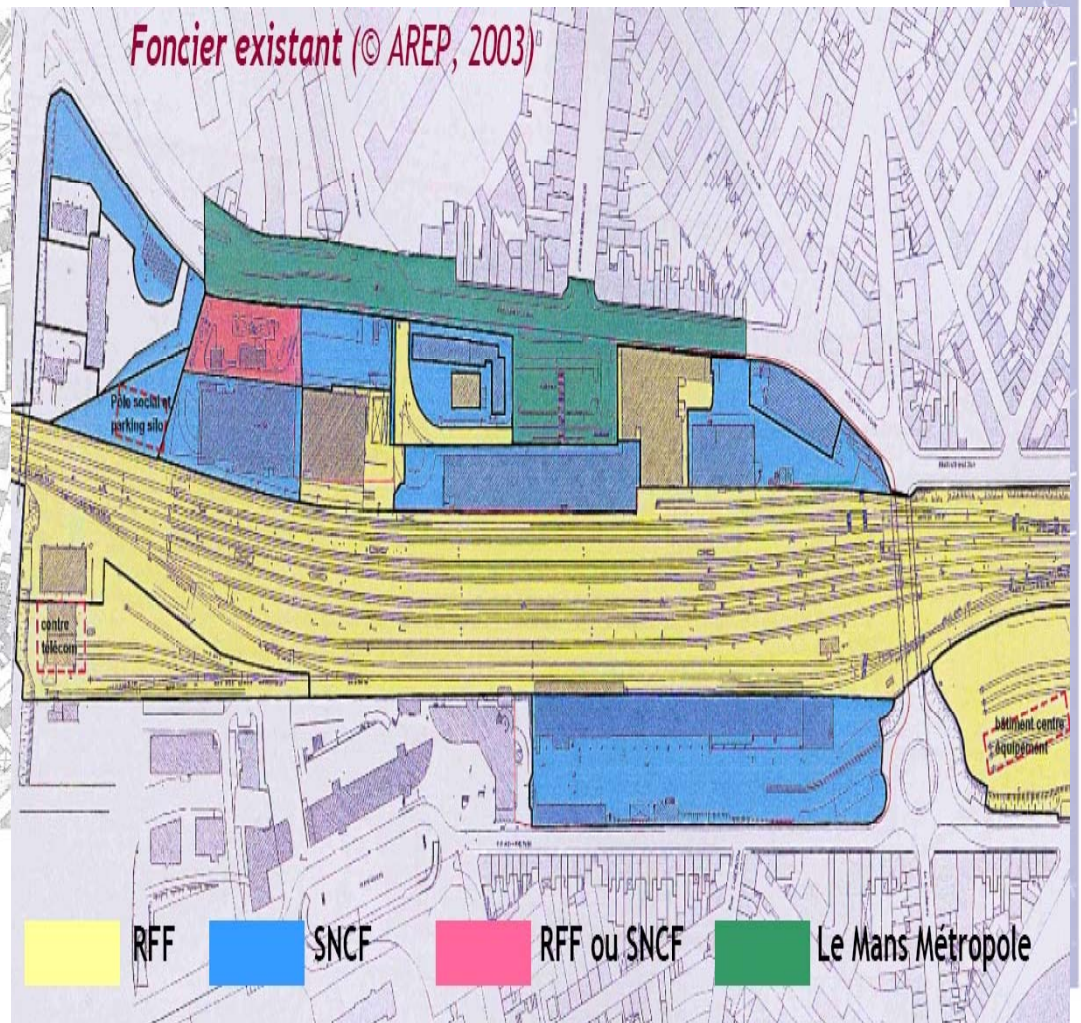
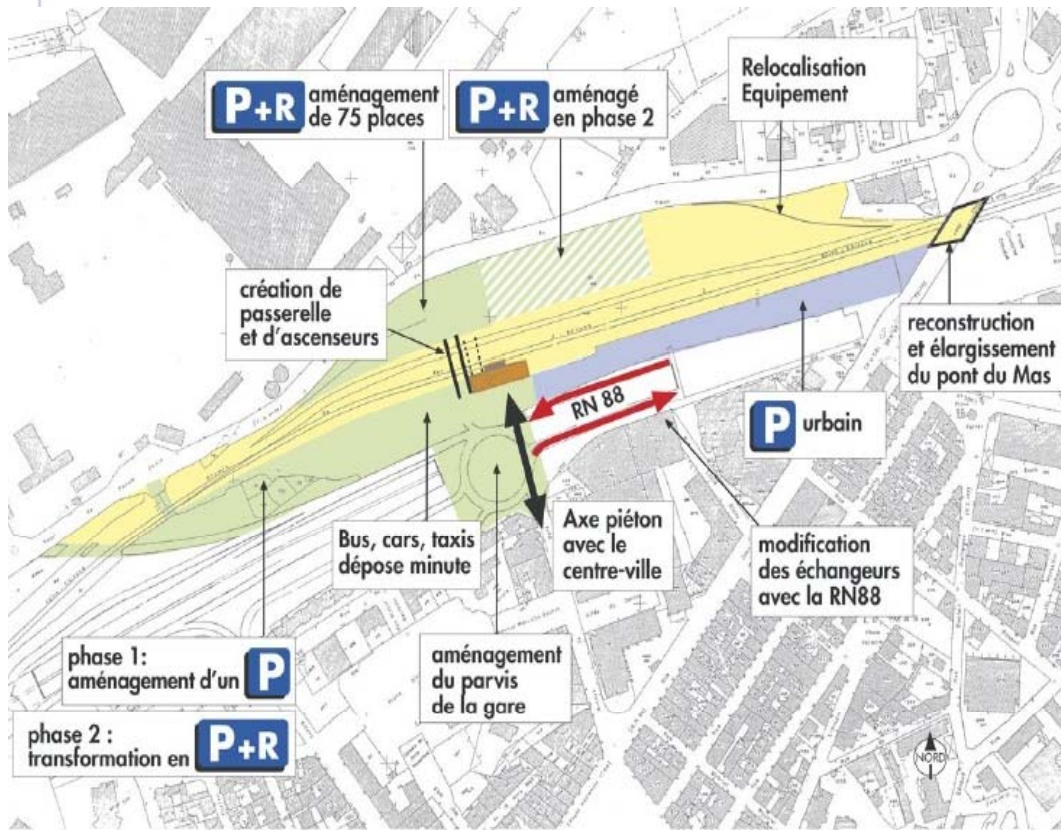
- **Contexte propice à son développement** (enjeux environnementaux, maîtrise de l'étalement urbain, innovations technologiques, demande de déplacements croissante)
- **Des enjeux forts pour les déplacements** (report modal vers les TC à favoriser, valorisation des ruptures de charges), pour **l'implantation de services** (valorisation des temps d'attente, des quartiers autour des gares), pour le **développement urbain** (reconquête des abords des gares centrales, requalification urbaine...)
- **Dynamiques institutionnelles et à l'évolution des réseaux de transport** (régionalisation du ferroviaire)

Le syndicat mixte SRU






- Loi SRU Art. 111 (2000) > LOTI Art. 30-1
- **Compétences obligatoires cumulatives :**
 - Coordonner les services organisés par les AO membres
 - Mettre en place un système d'information pour les usagers
 - Rechercher la création d'une tarification coordonnée
- **Compétences optionnelles :**
 - Organiser les services réguliers et / ou à la demande
 - Réaliser et gérer des équipements et des infrastructures
- Principe d'association volontaire entre AO
- 8 syndicats mixtes SRU **dont celui de l'Oise (SMTCO)**

L'intermodalité : un thème sensible

● Répartition des compétences des acteurs du transport et maîtrise foncière



POLE D'ECHANGES DE FIRMINY - PROJET ET MAITRISES D'OUVRAGE

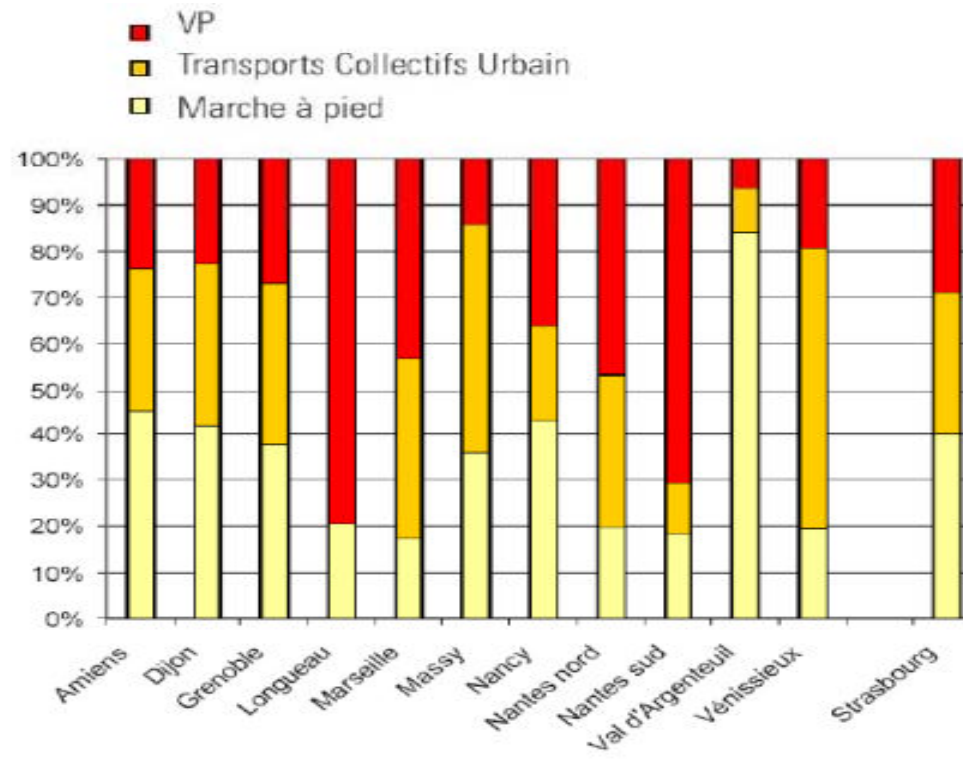
- | | |
|---|--|
|  Saint-Etienne Métropole |  Ville de Firminy |
|  R.F.F. |  Etat (volet routier) |
|  S.N.C.F. | |

L'intermodalité : un thème sensible

- La question du **stationnement** (tarification, gestion, dimensionnement...)



- La **sensibilisation des usagers à l'intermodalité**



L'intermodalité : un thème sensible

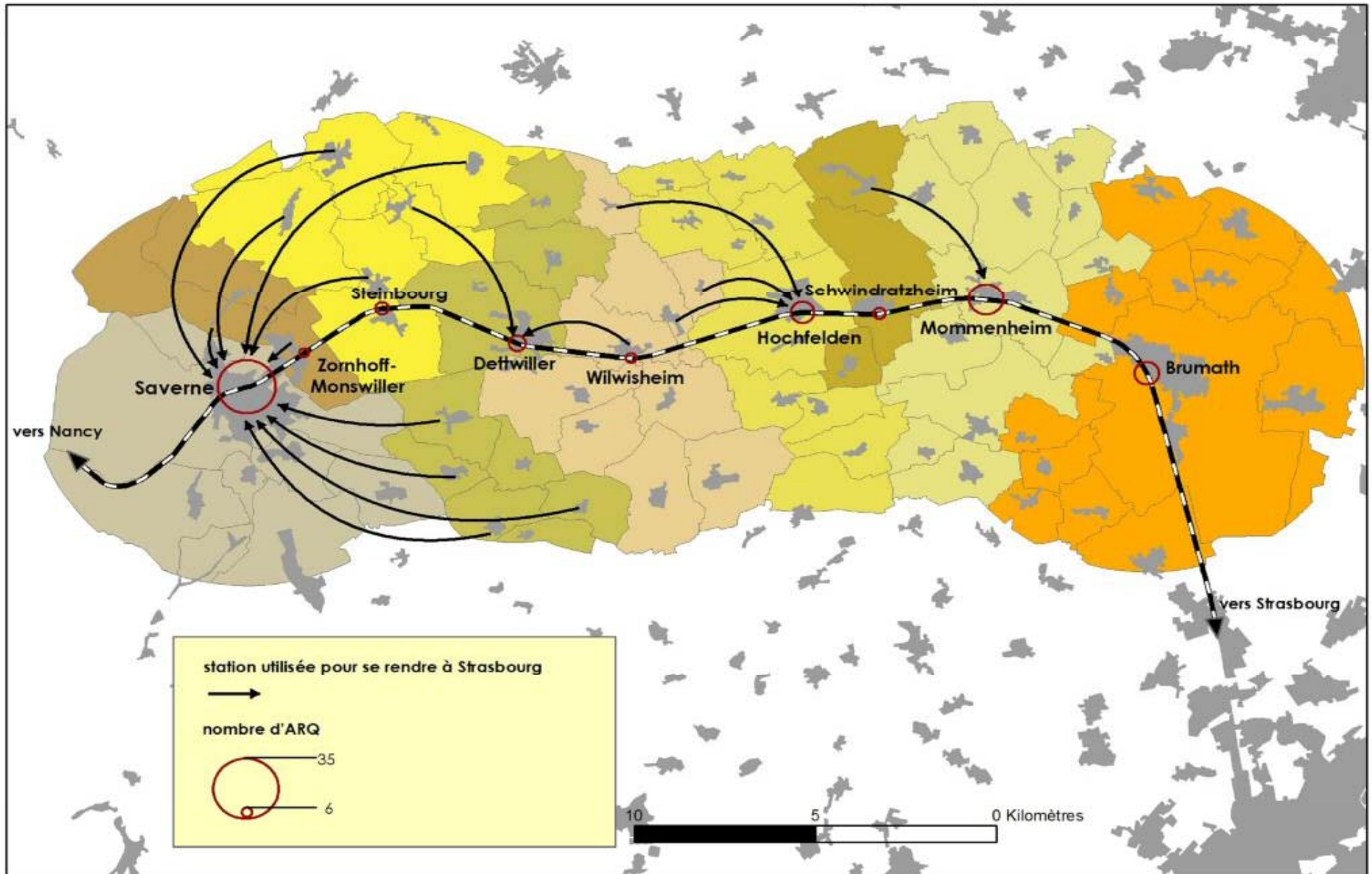
- Accessibilité PMR : assurer le maintien de la « chaîne de déplacements »



Toute personne doit pouvoir se rendre d'un point A à un point B sans rencontrer d'obstacle sur son cheminement

- L'accessibilité pour tous aux gares :
Pour un piéton : 200 m à parcourir en + de 3 min

Les gares et leurs zones de rabattement



Source :
Agence
d'urbanisme
de
Strasbourg
(2004)

Les « piliers » de l'intermodalité (GART)

- **une offre coordonnée** : horaires entre les différents modes coordonnés entre eux
- **une tarification intégrée** : usagers doivent pouvoir passer d'un mode de transport à un autre avec le même titre de transports
- **des pôles d'échanges** : réfléchir à leur gestion, à leur signalétique pour favoriser l'interface entre modes de transports...
- **une information multimodale** : trouver facilement l'information, elle doit être cohérente pour passer d'un mode de transport à un autre sans perte de temps

Comment promouvoir l'intermodalité ?



- Instaurer une **coopération entre acteurs**

- **Lien entre urbanisme & déplacements** : estimer le potentiel d'urbanisation autour des gares, réfléchir aux aménagements urbains...

Comment promouvoir l'intermodalité ?

Agir concrètement et localement :

- **Développer le potentiel d'attractivité des gares par les services** : locations de vélo, services de gardiennage vélo, stationnements vélo, locations de voitures électriques, autopartage...
- **Adapter les matériels roulants** : intégrer des racks pour pouvoir transporter les vélos à l'extérieur des trains
- **Autoriser le transport des vélos dans les TC** (y compris aux heures de pointe)
- **Résoudre les problèmes d'accessibilité vélo** (quais non accessibles)